



Avis d'informations aux habitants de

NEUVE-ÉGLISE HIRTZELBACH



DECEMBRE 2023

<http://www.neuve-eglise.fr>

LE MOT DU MAIRE

À l'heure des bilans, je tenais à vous informer de certains faits marquants de cette année 2023.

Il est bien connu qu'en Alsace pour que les choses tournent rond, il faut être carré dans ce que l'on fait.

Le 5 juin dernier, un article paru dans les journaux titrait «le chantier de rénovation de la salle des fêtes s'éternise». Le 1^{er} novembre, un autre «la salle des fêtes en cadeau de fin d'année». Nous arrivons à la fin de l'année et malheureusement, des travaux sont encore en cours. Des malfaçons d'une entreprise en particulier et la mauvaise foi de l'entrepreneur ne nous ont pas permis d'achever les travaux dans les délais prévus. Un constat de commissaire de justice est venu étayer les faits.

Néanmoins, nous avons bon espoir que le chantier arrive à son terme bientôt. Le repas des aînés, qui s'est déroulé ces deux dernières années au restaurant du village, devrait bien se tenir le 28 janvier 2024 dans les locaux rénovés.



Le Saint Nicolas est passé par Neuve-Église

Après être passé à l'école chez les plus petits, il est revenu nous honorer de sa présence lors de la marche de la Saint-Nicolas le 09 décembre dernier. Manifestation d'envergure pour notre commune avec plus de **150 bénévoles** qui ont assuré une bonne ambiance malgré un «schnackewatter» où même nos escargots devaient s'accrocher à leur coquille pour ne pas se retrouver sans toit ni maison. Près de **300 personnes** sont venues braver la météo et ainsi profiter de notre excellent vin chaud, du lard grillé, des tartes flambées, etc. Je tenais à remercier tous les bénévoles pour cette manifestation menée dans la sérénité, la confiance et l'émulation.



Protéger la biodiversité et réduire les consommations d'énergie

Après l'adhésion à la trame verte et bleue (les premières opérations ne sauront tarder), l'extinction nocturne de l'éclairage public (la trame noire) se profile, les nouvelles têtes des lampadaires sont enfin en production. Ces différents engagements au niveau communal ont plusieurs objectifs qui sont intimement liés : protéger la biodiversité sur notre territoire. Les gens s'interrogent : sommes-nous vraiment au beau milieu d'une sixième extinction massive ? Nous n'aurons malheureusement la réponse à cette question que lorsqu'il sera trop tard mais d'ores et déjà entre 7,5 à 13% des espèces animales et végétales auraient disparues dans le monde.

Les dernières études estiment à 75% le taux d'espèces animales vouées à disparaître durant les siècles à venir. Pour revenir aux niveaux de biodiversité d'avant-crise, il faut compter plusieurs millions d'années. Il est donc urgent d'agir tout de suite et surtout de ne pas s'habituer à cette évolution.

Une année riche en événements

Chacun d'entre nous travaille pour la bonne marche de notre village et je sais que tout au long de l'année, toute catégorie confondue, habitants, conseillers, agents, vous faites de votre mieux. Alors, je profite de cet édito pour vous remercier de votre travail, de votre implication et de votre sourire.

Que cette année 2024 vous soit heureuse ; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune.

Meilleurs vœux !

Le Maire, Alexandre Krauth

FÊTE DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés se déroulera

le dimanche 28 janvier 2024 à partir de 11 heures 45

à la salle des fêtes de Neuve-Eglise.



Les personnes de 65 ans et plus pourront ainsi se retrouver autour d'un bon repas offert par la municipalité.

Les invitations seront distribuées par les conseillers municipaux.

PENSEZ À DÉNEIGER



Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales.

En cas de chute de neige, tout propriétaire ou locataire principal d'immeuble bâti ou de terrain nu bordant un trottoir est tenu de dégager les masses de neige devant son immeuble, de manière à créer un passage pour piétons.

La neige devra être mise en tas en prenant soin de ne pas l'empiler sur les poteaux d'incendie et de ne pas la jeter sur la chaussée.

En cas de verglas ou de sol demeurant glissant après le déneigement, et pour prévenir tout accident, sera épandu sur l'aire de trottoir du sel ou du sable. L'épandage de sel est interdit sur les terre-pleins, places et trottoirs plantés d'arbres.

Il est précisé que ces recommandations s'appliquent aussi aux voies dépourvues de trottoirs : le déneigement et l'épandage de sable ou de sel doivent être effectués sur une largeur de 1 mètre sur l'aire de la chaussée bordant l'immeuble (bâti ou non bâti) considéré.

Merci de veiller à stationner vos véhicules et de mettre vos poubelles de manière à laisser le passage aux véhicules de service (chasse-neige, SMICTOM, EDF, ...) et aux véhicules de secours.

Vous pouvez consulter l'arrêté municipal concernant le déneigement dans le panneau d'affichage situé dans la cour de la mairie.

EXPOSITION LA COMMUNE IL Y A UN SIECLE

La Société d'Histoire du Val de Villé a le plaisir de vous présenter une exposition qui vous plongera dans un passé certes récent -mais déjà lointain pour la plupart d'entre nous- de Neuve-Eglise, de son hameau Hirtzelbach et de son annexe de Breitenau.

Il est difficile pour certains, notamment les plus jeunes, d'imaginer qu'à cette époque les habitants découvraient à peine l'électricité, qu'ils n'avaient ni eau courante, ni télévision, ni internet -et encore moins de téléphone portable- et qu'ils se déplaçaient essentiellement à pied.

Les photos anciennes, accompagnées parfois de documents plus récents, vous feront découvrir quelques aspects de ce passé «récent».

Cette exposition a été présentée lors de la 1^{ère} marche de la St Nicolas le 09 décembre dernier.

Elle reste visible pendant les heures d'ouverture de la mairie jusqu'au mardi 30 janvier 2024.

Cette année, la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 18 janvier 2024**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, M. Dominique HUMBERT, agent recenseur, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement ;
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin... ;
- identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 03.88.57.16.75 ou par mail : mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

C'est M. Dominique HUMBERT qui a été recruté comme agent recenseur pour la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach.

C'est une tâche qu'il connaît bien, il a déjà exercé cette fonction en 2013 et en 2018, lors des derniers recensements. Il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous lui réserverez.

DONNONS UNE SECONDE VIE A NOS TELEPHONES

Pensez à déposer votre mobile usagé, avant le 09 février 2024, dans le collecteur qui se trouve à la mairie.



PROCHAINE BATTUE DE CHASSE : SAMEDI 27 JANVIER 2024

Merci de ne pas pénétrer dans les périmètres de chasse.



ELECTIONS EUROPEENNES

Les représentants au parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union Européenne. Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024. Il n'y a qu'un seul tour.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les mardis et les vendredis de 9h à 11h et de 15h à 18h.

tél : 03.88.57.16.75—mail : mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr.

Fermée du samedi 30 décembre 2023 au dimanche 07 janvier 2024.

En cas d'urgence, contacter le maire ou les adjoints.

AGF

Neuve-Eglise
Hirtzelbach

PROGRAMME DES ACTIVITES DE JANVIER A MARS 2024

ART FLORAL

- mardi 23 janvier à 19h30 salle Jean de Kort
- samedi 17 février et samedi 16 mars de 13h à 16h au Château
- mardi 26 mars à 19h30 salle Jean de Kort

Pour les inscriptions, contactez Céline au 06 81 48 12 29.

CUISINE

- mardi 09 janvier : galette des rois
- mardi 13 février : soirée crêpes
- mardi 19 mars : menu à définir

Inscriptions chez Françoise au 06 78 67 69 56.



TRAVAUX D'AIGUILLES

- lundi 08 et 22 janvier à 13h30
- lundi 05 et 19 février à 13h30
- lundi 04 et 18 mars à 13h30

Inscriptions chez Annette au 06 12 38 46 09.

ANIMATION ENFANTS

- mercredi 27 mars à 14h : atelier de printemps et de Pâques.



L'AGF vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Gérez facilement vos déchets avec l'application Mon Compte SMICTOM



Suivez vos levées et passages en déchèterie

Localisez les bornes d'apport volontaire

Soyez averti la veille des jours de collecte

Faites vos démarches

Consultez les consignes et les astuces zéro déchet

Suivez notre actualité

Scannez le QRCode adapté
pour télécharger l'application :



Avec le soutien de



Faux vendeurs de calendriers : comment se protéger ?



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un inconnu

17 / 112

Je signale toute personne suspecte ou au comportement insistant au 17 ou 112



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage



LE SMICTOM INFORME :

Nous sommes informés que des individus font actuellement du porte-à-porte pour vendre des calendriers au nom du SMICTOM.

Le SMICTOM d'Alsace Centrale vous rappelle qu'aucune action de vente de calendriers n'est organisée par nos soins.

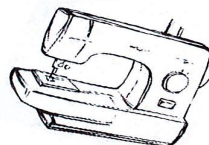
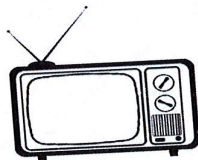
Notre collectivité ne participe ni ne cautionne ces actions de démarchage en porte-à-porte.

LES RENDEZ-VOUS

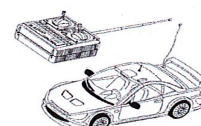
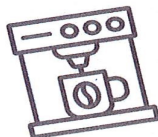
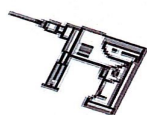
REPAIR CAFÉ du Giessen

Merci de passer nous voir avant de jeter à la déchèterie, ainsi vous contribuez à réduire le volume des déchets et apprenez à réparer vos objets.

Les ateliers de réparation sont ouverts de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00



Dates	Lieu	Salles
Samedi 27 janvier 2024	Steige	Espace d'Animation Rural
Samedi 24 février 2024	Bassemberg	Salle des fêtes
Samedi 23 mars 2024	Neuve-Eglise	Salle des fêtes
Samedi 27 avril 2024	Thanvillé	Salle des fêtes
Samedi 25 mai 2024	Urbeis	Salle communale
Samedi 29 juin 2024	Villé	Préau école maternelle
Samedi 28 septembre 2024	Saint Pierre-Bois	Salle des fêtes
Samedi 26 octobre 2024	Maisonsgoutte	Foyer St Antoine
Samedi 30 novembre 2024	Dieffenbach-au-Val	Salle des fêtes



Suivez notre actualité :



Repair Café du Giessen



@repaircafegiessen



Ne pas jeter sur la voie publique

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE POUR LES CARTES D'IDENTITE ET LES PASSEPORTS A LA MAIRIE DE VILLE :

La prise de rendez-vous en ligne est désormais possible pour le dépôt de dossiers de cartes d'identité et de passeport à la mairie de Villé.

Pour cela, rien de plus simple, connectez-vous sur <https://VILLE67.FR/TITRES-SECURISES/>

Il n'y a pas besoin de rendez-vous pour récupérer les titres d'identité.

La prise de rendez-vous par téléphone au 03.88.57.11.57 ou à l'accueil est toujours possible.

TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET DU BULLETIN MUNICIPAL PAR COURRIEL

Le site internet de la commune www.neuve-eglise.fr est à votre disposition pour toutes les informations concernant la vie du village.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ainsi que des informations relatives à la vie de la commune (coupures d'électricité programmées, changement de date du ramassage des poubelles, travaux de voirie, etc...) directement par courriel, vous pouvez compléter le coupon ci-dessous.

En validant votre inscription, vous acceptez que la commune de Neuve-Eglise/Hirtzbach mémorise et utilise votre adresse mail dans le but de vous informer occasionnellement. A tout instant, vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire.

✂ -----

Madame, Monsieur _____

Adresse postale _____

Adresse électronique _____

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir les informations par courriel (bulletin municipal et alertes infos) et vous attestez avoir pris connaissance de la politique de traitement des données personnelles :

j'accepte de recevoir le bulletin municipal et les alertes infos de la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach par courriel.

A _____, le _____

Signature :

OYAS : C'EST MAINTENANT !

Les poteries d'arrosage Oyas diffusent lentement et naturellement l'humidité nécessaire à vos plantes.

Vous me direz qu'acheter des Oyas à quelques jours de Noël, ce ne serait pas la première idée qui vous passerait par la tête.

Ça fait un peu comme vendre des glaces sur la banquise ou refiler des graines pour un coucou de la forêt noire !

Et pourtant, c'est bien ce que nous vous proposons !

D'une part pour bénéficier des prix actuels et d'autre part, parce qu'en ce moment, ils ont de la disponibilité. Ce ne sera pas forcément le cas à l'approche du printemps.



Il y a sur la photo un modèle que vous ne pourrez pas commander ! Cherchez l'erreur... Pour tous les autres, vous accèderez au site Oyas en recopiant le lien ci-dessous :

<https://www.oyas.eco/>

Pour commander :

Vous pourrez utiliser le bon de commande qui se trouve au verso de cet article. Il est à nous envoyer par mail à info.acjca@gmail.com ou par courrier à Augustin FRIGENI 1, rue des Jardins 67220 NEUVE EGLISE (06 07 56 70 81). Des catalogues version papier sont aussi à votre disposition sur demande.

Paiement à la livraison par chèque à l'ordre de l'ACJCA.

Dernier délai pour commander : dimanche 7 janvier 2024.

NB : Les prix affichés sur le site sont les prix publics. Nous vous proposons de bénéficier d'un tarif privilégié ACJCA Jardins Vivants en groupant nos commandes.



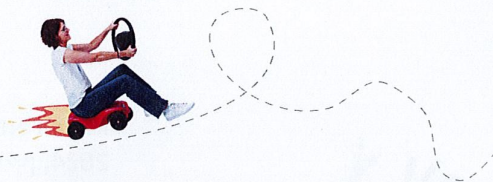
Commande groupée.

ACJCA - JARDINS VIVANTS

A retourner avant le 7 janvier 2024.

			NOM			
			REF	Quantités	PU	TOTAL
OYAS DE TAILLE S						
OYAS A ENTERRER			AES		10,19 €	
OYAS A PLANTER NATURELLE			APS-NAT		10,68 €	
OYAS A PLANTER COULEUR 10 Couleurs			APS-COUL		13,19 €	
OYAS A PLANTER DECO			APS DECO		19,19 €	
APS PERSONNALISEE			APS - PERSO		20,39 €	
OYAS DE TAILLE M						
OYAS A PLANTER			APM		19,19 €	
OYAS A ENTERRER			AEM		16,68 €	
GUIRLANDE OYAS "M" (avec 2 joints + 2 raccords)			GUIRL - M		15,00 €	
OYAS DE TAILLE L						
OYAS A ENTERRER			AEL		19,08 €	
GUIRLANDE OYAS "L" (avec 2 joints + 2 raccords)			GUIRL-L		23,39 €	
PACKS OYAS "MINI"						
PACK 3 X OYAS A PLANTER					26,39 €	
PACK 3 X OYAS MINI COULEUR					34,79 €	
KITS GUIRLAND - OYAS EQUIPES						
KITS 3 X GUIRLAND - OYAS M - TOUT EQUIPE					57,59 €	
KITS 8 X GUIRLAND - OYAS M - TOUT EQUIPE					136,79 €	
KITS 8 X GUIRLAND - OYAS L - TOUT EQUIPE					191,99 €	
ACCESSOIRES COMPLEMENTAIRES						
Tuyau pour Guirland-Oyas			M/Linéaire		1,69 €	
Module réducteur de pression pour Guirland-Oyas			pièce		10,60 €	
Raccords droits pour Guirland - Oyas			pièce		0,43 €	
Raccords en T pour Guirland - Oyas			pièce		0,85 €	
Joint supplémentaire pour Guirland - Oyas			pièce		0,43 €	
Bouchon supplémentaire pour Oyas à enterrer S			pièce		1,20 €	
Bouchon supplémentaire pour Oyas à enterrer M			pièce		1,80 €	
Bouchon supplémentaire pour Oyas à enterrer L			pièce		3,00 €	

**ET VOUS ?
COMMENT VOUS
DÉPLACEZ-VOUS ?**



ENQUÊTE MOBILITÉ

2024-2025



Objet : réalisation d'une enquête mobilité auprès des ménages alsaciens et sud mosellans



Madame la Maire,
Monsieur le Maire,



La Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, et les Communautés d'agglomération de Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis –regroupées au sein du Pôle métropolitain– réalisent, avec le soutien financier de l'État et du Fonds Vert, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants de nos territoires.



Cette enquête se déroule sur la période du **16 janvier au 20 avril 2024**. Elle est pilotée par l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) avec le concours du Cerema et de l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud Alsace (AFUT). Cette enquête a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de déplacement en rapport avec les modes de vie des habitants du territoire. Elle s'inscrit dans le cadre des « Enquêtes mobilité certifiées par le Cerema¹ » réalisées tous les dix ans environs, et fournira à tous nos territoires les informations nécessaires pour orienter les politiques publiques de déplacements.



La société ALYCE a été mandatée pour interroger un nombre représentatif de ménages.



Un méticuleux travail de repérage est nécessaire bien avant le démarrage de l'enquête. Cette phase de repérage amènera les équipes de notre prestataire ALYCE à en visiter le territoire, **dès la mi-octobre 2023**, pour identifier les logements devant être enquêtés en face à face et prendre contact avec leurs occupants.



1. Cerema : Centre d'études sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.



Pour l'ensemble des communes concernées par l'enquête, à partir de janvier 2024, préalablement aux entretiens en face à face ou par téléphone, les ménages seront contactés afin de fixer un rendez-vous en cas d'accord pour répondre à l'enquête. Des lettres-avis leur seront systématiquement envoyées.

Les agents de la société ALYCE se présenteront au domicile des ménages enquêtés en face à face aux dates et heures convenues, munis d'une carte professionnelle, d'une copie de la lettre-avis envoyée et des différents documents nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

Les personnes enquêtées par téléphone recevront également un SMS, si elles disposent d'un numéro de portable, pour les prévenir de l'appel de l'enquêteur. Si l'appel débouche sur un répondeur, l'enquêteur d'ALYCE laissera un message vocal.



Les entretiens respecteront le règlement n° 2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Afin d'informer au mieux les élus et la population, l'ADEUS a adressé un courrier à l'ensemble des maires des communes et aux forces de l'ordre concernés, et organisera une campagne de communication par le biais de la presse locale avant le démarrage de l'enquête.

Nous comptons sur votre soutien pour la bonne réalisation de l'enquête en :

- diffusant cette information au travers de vos publications et autres supports de communication locaux,
- affichant ce courrier ou l'information relative à l'enquête au siège de votre établissement,
- confirmant sa réalité auprès des personnes qui pourraient vous contacter à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre également cette information au personnel de l'accueil qui serait susceptible d'être consulté par la population.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter :

- la société ALYCE : par mail (emc.alsacemoselle@alyce.fr) ou par téléphone au 03 68 33 22 74
- l'ADEUS : par mail (b.vimbert@adeus.org) ou par téléphone au 03.88.21.49.27

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Pierre LAPLANE
Directeur général de l'ADEUS